



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES
ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

JOURNEES PORTES OUVERTES SUR LA BDEAC

LA BDEAC, UNE INSTITUTION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT EN
AFRIQUE CENTRALE

N'DJAMENA (République du TCHAD), 18 SEPTEMBRE 2008.

**FONCTIONS ECONOMIQUES DE LA B.D.E.A.C.
LE FINANCEMENT DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE
LE FINANCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE
&
MODES - MODALITES ET CONDITIONS
D'INTERVENTION DE LA BDEAC**

**Paul – Gilles NANDA
Conseiller du Président chargé
de la Coordination Stratégique
et de l'Intégration Régionale**

I- GENERALITES SUR LA BDEAC RENOVEE

1.1- HISTORIQUE

La BDEAC a été créée le 03 décembre 1975, a ouvert ses portes le 02 janvier 1976 et a financé 86 opérations pour environ FCFA 59, 1 milliards entre 1978 et 1992;

Dans le cadre d'un Plan de Rénovation et de Relance (PRR) 2002-2007 qui s'est achevé le 31 décembre 2007, la BDEAC a repris ses activités de financement du développement en juin 2003

Depuis janvier 2008, elle poursuit son expansion à travers un Plan Stratégique (PS) 2008-2012 qui ambitionne FCFA 220 milliards de financement.

Les concours récents octroyés depuis la reprise des financements en juin 2003 totalisent FCFA 85,1 milliards au 30 août 2008, sous diverses formes d'intervention et pour 36 opérations.

1.2- IDENTITÉ DE LA BDEAC : STATUT - MISSION – ZONE D'INTERVENTION

1.2.1- Nature –Statut

Institution commune de financement du développement (IFD) des pays membres de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad)

Institution financière internationale jouissant d'une autonomie pleine et entière (une BANQUE)

1.2.2- Missions

- Financer les investissements nationaux, multinationaux et les projets d'intégration économique
- Apporter son concours financier aux Etats, aux organisations sous-régionales, aux institutions financières et aux opérateurs économiques, pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets
- Financer les études de faisabilité des programmes et projets

1.2.3- Zone d'intervention :

- ✓ Les six pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatorial, Tchad)
- ✓ Les pays des sous-régions voisines si au moins un pays membre est concerné

1.3- FONCTIONS ÉCONOMIQUES DE LA BDEAC :

- ✓ BDEAC instrument public d'incitation aux investissements
- ✓ BDEAC vecteur de l'accumulation économique
- ✓ BDEAC instrument communautaire de promotion de l'intégration

Ses fonctions économiques se déclinent à travers

- les domaines,
- les secteurs,
- les mécanismes et
- les instruments d'intervention,

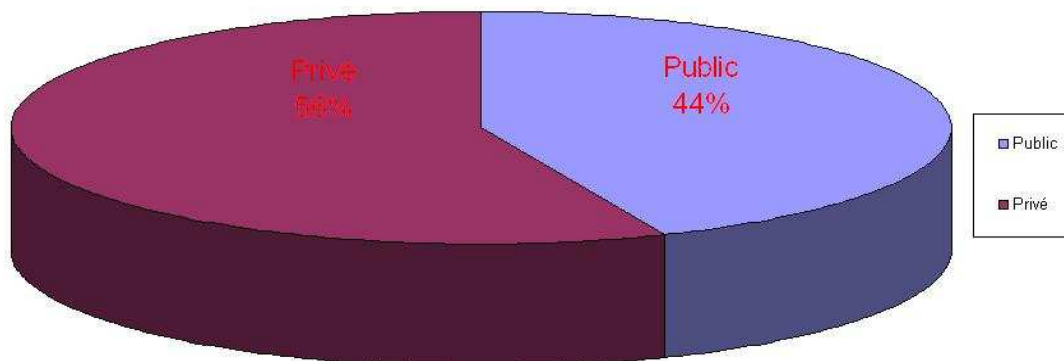
qu'elle déploie au service du développement en Afrique Centrale au profit du secteur public, du secteur privé et de l'intégration régionale.

II- LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC

2.1- Le secteur public désigne

- les administrations gouvernementales et intergouvernementales,
- les collectivités locales,
- les entreprises étatiques et les entreprises mixtes à capitaux majoritairement détenus par les Etats,
- les organisations sous-régionales financièrement autonomes

Repartition des Opérations du PRR par Statut du Bénéficiaire au 31.12. 2007



2.2- Le financement du secteur public

32,2 % des concours de juin 2003 à août 2008

s'applique sur 11 études, projets et programmes publics d'envergure :

- ✓ nationale d'initiative gouvernementale (Tchad, Gabon, Cameroun : COTONTCHAD, CNI, 10 Aéroports Provinciaux, CNIC)
- ✓ régionale des entreprises mixtes et d'organisations régionales (ASECNA)

porte sur un total de FCFA 27,4 milliards

est renforcé par des services non financiers (appuis sectoriels ou techniques) aux administrations publiques ou à leurs démembrements

LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE

La Banque Promet le Développement du Secteur Privé comme Vecteur de l'intégration économique

Le secteur privé bénéficie des concours directs et indirects.

La stratégie opérationnelle l'a considéré comme principal vecteur de la croissance

Il concentre 56 % des concours de la période du PRR et 67,8 au 31 août 2008.

Les approches privilégiées demeurent le co-financement pour les grandes entreprises et le refinancement pour les PME/PMI et les organisations villageoises de développement.

Toutefois, les prises de participations contribuent, dans une moindre mesure, au financement du secteur privé.

3.1. Le co-financement

Le co-financement met la Banque en situation de partage de risque avec les grandes IFD pour les projets de grande envergure et/ou avec les institutions financières nationales (IFN) pour les projets de taille moyenne. Le niveau de risque pris par la Banque varie entre 30 % et 50 % des investissements.

Il est le meilleur moyen pour drainer les ressources extérieures en faveur des investissements de la zone.

Le levier de co-financement à long terme qui résulte de l'approche du co-financement est de l'ordre de 13.

Le co-financement dans ses formes les plus élaborées s'emploie dans les opérations du partenariat public-privé

3.2. Le refinancement

Le refinancement est le mode privilégié pour satisfaire la demande des PME, mais reste encore timide en raison de l'inadéquation des ressources actuelles aux besoins du système bancaire..

La clientèle ciblée est celle des entreprises (PME/PMI) qui investissent moins de FCFA 670 millions.

Au total FCFA 11,5 milliards de concours approuvés en faveur des banques commerciales et établissements financiers (ALC, CBT, CBC) à fin août 2008

Il est le vecteur disponible pour le financement de l'économie rurale à travers la EMF;

Lignes de refinancement pour FCFA 406 millions accordées aux EMF au Cameroun, Congo, Tchad (CDS, SOFIDE, UCEC-MK) à fin août 2008

3.3. Les prises de participations

Ils permettent de soutenir les institutions financières communautaires (BVMAC, SMAG) ou nationales (BCH) à caractère privé ou à gestion de type privé.

La BDEAC a accompagné les politiques de privatisations par des concours adaptés aux besoins des entreprises privatisées

3.4- Les financements récents des privatisations par La BDEAC

3.4.1.- Les financements de mises en concessions

- ✓ CST au Tchad : prêt consorcial de 2,5 milliards sur un total de 27 milliards avec banques commerciales et garanties 100 % BEI, PROPARCO et DEG
- ✓ CELTEL TCHAD co-financement parallèle de 4 milliards avec FMO, First bank, Garant Co sur un programme de 21 milliards
- ✓ HEVECAM co-financement parallèle de 3,5 milliards avec First Bank sur 11 milliards
- ✓ AES SONEL financement consorcial de FCFA 6, 560 milliards avec BAD, SFI, PROPACRO, DEG, FMO, EIA sur un programme de FCFA 249,2 milliards
- ✓ TELECEL Centrafrique co-financement parallèle de FCFA 2 milliards avec CBCA sous garanties conjointes FSA et FAGACE sur un investissement de 11 milliards
- ✓ CELTEL Congo financement consorcial de FCFA 3 milliards avec des banques commerciales (BGFI Bank Congo, CDCo, LCB, BICEC, First Bank) sur un investissement de 27 milliards.

3.4.2- La mise en place des financements en BOT

a)- Le premier financement en BOT

Conclu par la BDEAC concerne la conception, la construction en BOT et le lancement du premier satellite panafricain de télécommunications par RSQ – financement consortial de USD 16,4 millions (FCFA 8,2 milliards) avec la BAD, la BOAD et la BID sur un investissement de USD 380 millions (FCFA 190 milliards).

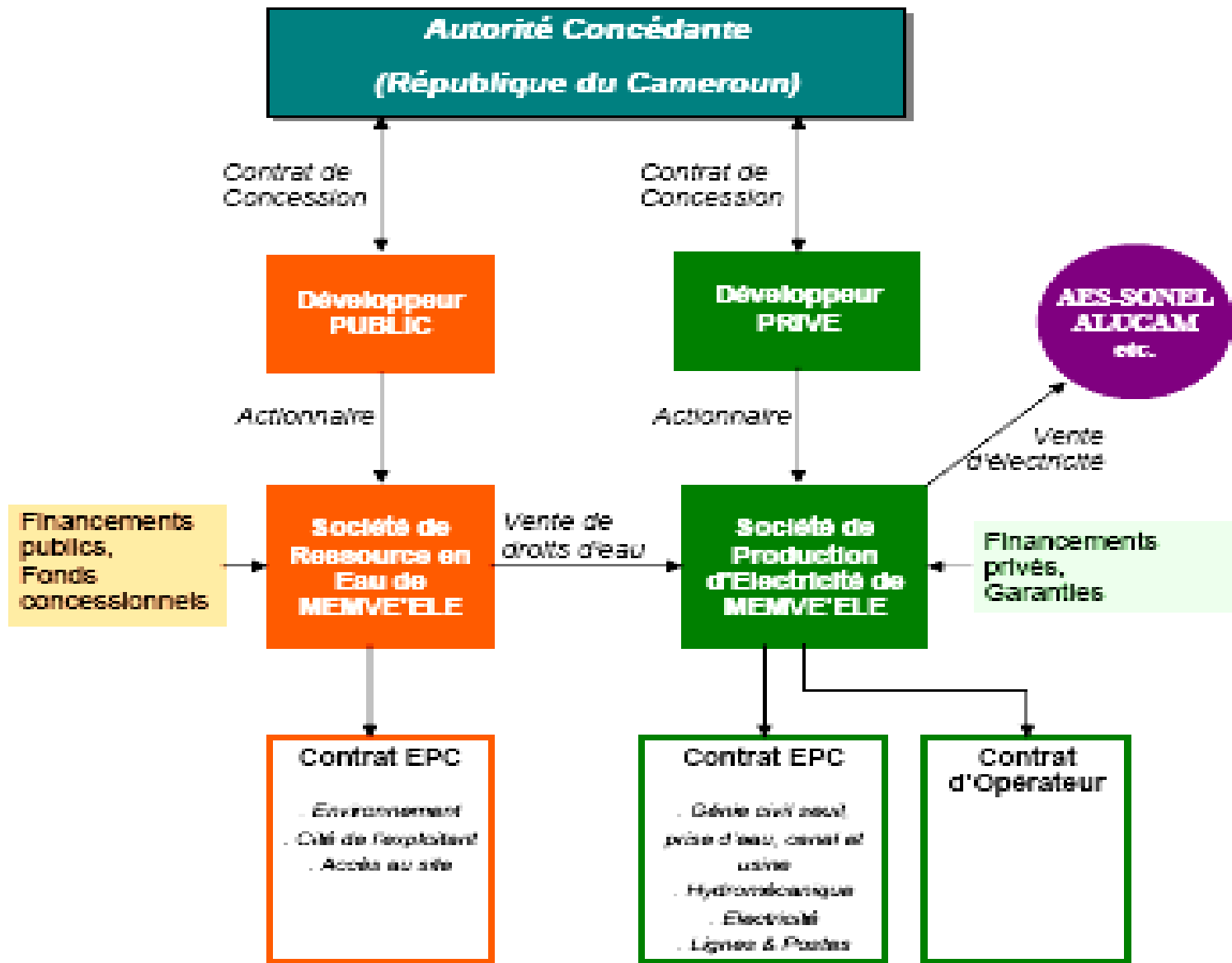
Le secteur public y est représenté par RASCOM constitué de 45 opérateurs historiques de télécommunications des pays Africains.

Le groupement spécial constitué aux fins du BOT est fait de RASCOM, de deux sociétés libyennes de télécommunication et d'investissement, d'Aléna Space (Alcatel).

Une dizaine de sociétés d'assurances et réassurance sécurisent les risques de lancement.

b)- Le second financement en BOOT

En cours de préparation (depuis mai 2004) concerne l'aménagement hydro-électrique de Memve'ele au Cameroun (201 Mw de capacités installées).



La mise en place de financements en BOT nécessite une somme considérable (30 à 40 groupes) d'activités plus ou moins imbriquées :

- ✓ Un cadre institutionnel approprié (imparfait dans le cas du Cameroun)
 - ✓ Une méthodologie rigoureuse
 - ✓ Mise en place et installation d'un organe de dialogue et de contrôle (CSPME, interface entre le Gouvernement, la BDEAC, soumissionnaires, consultant et autres interlocuteurs)
 - ✓ Mise en place de facilités de préparation des projets par une IFD (la BDEAC)
 - ✓ Une définition de la structure de financement : 30/70 capital /dette senior
 - ✓ Une définition des termes de référence des études de faisabilité (BDEAC – Gouvernement)
 - ✓ Recrutement d'un consultant pour la réalisation des études et l'assistance technique à la structure de dialogue
 - ✓ Un accord de financement avec le Gouvernement (rétrocessible au futur privé adjudicataire)
 - ✓ Une convention d'arrangement de financement rétrocessible (BDEAC- Gouvernement)
 - ✓ La sélection d'un pool d'IFD par la Banque arrangeuse (BDEAC : BAD, FMO, BID, BADEA, EAIE, CENAINVEST SA, MIGA), actuellement engagés pour plus de 65 % de la dette senior pressentie (environ 150 milliards)
-
- ✓ Etudes d'APS et d'APD et définition du CBTR nécessaire à la détermination du prix de vente (Sud Energie - Globeleq)
 - ✓ Elaboration du modèle financier du développeur privé (Sud Energie Globeleq),
 - ✓ Création entreprise de gestion du projet et transfert des droits et obligations (Sud Energie - Globeleq),
 - ✓ Evaluation du projet (BDEAC et consortium d'IFD –entreprise du projet)
 - ✓ Bouclage des financements (BDEAC et consortium d'IFD, Entreprise de projet)
 - ✓ Conclusion des conventions de concession (Gouvernement–entreprise du projet),
 - ✓ Des concertations de bailleurs de fonds (plusieurs réunions préparatoires),
 - ✓ Un appui technique au Gouvernement pour le processus préparatoire de mise en concession en BOOT (BDEAC)

Une définition des périmètres de développement (aménagement privé, programmes connexes publics)

- ✓ Une EIE financée par le Gouvernement (en cours)
- ✓ Appel à la concurrence en deux étapes (pré-sélection - sélection – adjudication du développeur privé) : consortium Sud Energie-Globeleq (Cemeroun - Grande Bretagne)
- ✓ Pré-négociations de la concession : Accord cadre de développement du projet d'Aménagement hydro-électrique de Memve'ele (en cours)
- ✓ Délimitation du périmètre de la concession en BOOT (gouvernement)
- ✓ Pré-sélection d'un acheteur ou fourniture d'une garantie d'achat en contrat TOP (Gouvernement, AES SONEL),
- ✓ Préparation et négociation des term sheet de financement de la dette senior
- ✓ Elaboration et négociation de différentes conventions (concession, EPC, vente d'énergie, etc ...)

- ✓ Mise en place des financements des programmes connexes (routes d'accès, lignes de transport, PASEM)

IV- FINANCEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

4.1 La Banque promeut une intégration régionale à géométrie variable comme moteur de la croissance et du développement national sous quatre modalités, par :

- ✓ les infrastructures régionales, notamment celles qui débouchent sur les sous-régions voisines (tournée particulièrement vers la CEEAC)
- ✓ la production en favorisant les échanges inter-industriels,
- ✓ le capital à travers le marché financier régional et les entreprises à capitaux transnationaux et
- ✓ le marché à travers les entreprises exportatrices dans la Communauté

4.2 Les Projets d'intégration économique sont ceux qui :

- ✓ Sont d'intérêt commun à au moins deux Etats,
- ✓ Sont promus par des organisations sous-régionales ou régionales auxquelles participent au moins deux Etats de la CEMAC
- ✓ Appartiennent pour 35 % au moins de leur capital social à des ressortissants des Etats de la CEMAC autres que celui d'implantation
- ✓ S'approvisionnent pour plus de 20 % de leurs consommations intermédiaires dans les autres pays de la CEMAC
- ✓ Exportent au moins 20 % de leur chiffre d'affaires dans les pays de la CEMAC

4.3 Les principaux instruments de promotion de l'intégration

Les principaux instruments de promotion de l'intégration sont:

- ✓ Les avances pour financement des études
- ✓ Les Prêts-Programmes au secteur public
- ✓ Les prêts consortiaux au secteur privé
- ✓ Les prises de participations dans les institutions régionales
- ✓ Les appuis techniques et Conseils financiers au montage des programmes d'infrastructures communautaires des organisations régionales (CEEAC, CEMAC, PEAC)
dans les domaines:
 - ❖ des transports : PDCT.AC
 - ❖ de l'énergie électrique : PPET

4.4 Le financement des projets d'intégration est croissant

- ✓ 12 % des opérations financées entre 1978 et 1992
- ✓ 23 % des opérations financées à fin 2005
- ✓ 29 % des opérations financées à fin 2007

Mais en somme comment travaille la BDEAC ?

Quels sont les projets éligibles aux financements de la BDEAC?

Quelles sont ses conditions de crédit ?

... à suivre

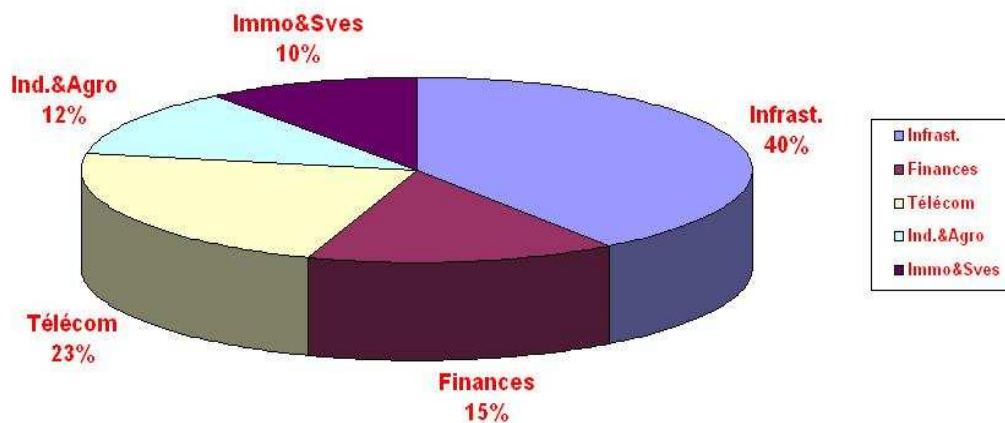
V. MODES - MODALITES ET CONDITIONS D'INTERVENTION DE LA BDEAC

5.1 Les domaines d'intervention

- ✓ Création, acquisition, modernisation ou diversification des moyens de production
- ✓ Construction ou de modernisation des infrastructures de développement
- ✓ Réhabilitation, restructuration , privatisation des entreprises de production
- ✓ le partenariat public -privé

5.2 Les secteurs d'intervention

- ✓ les secteurs industriels et agricoles,
- ✓ les infrastructures qui font partie du plan coordonné des Etats de la CEMAC (transport, énergie, hydraulique)
- ✓ les infrastructures de services (télécommunications, hôtels et NTIC)
- ✓ les programmes immobiliers
- ✓ les investissements rentables dans la santé et l'éducation



5.3- Les mécanismes d'intervention

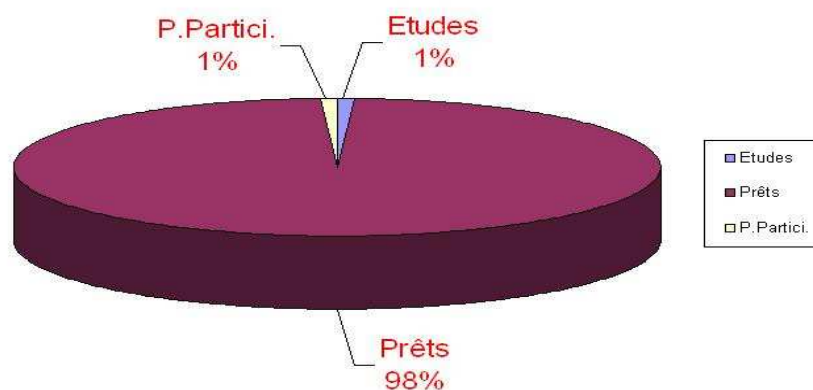
La BDEAC dispose de 4 principaux mécanismes d'incitations aux investissements de par

- ✓ la nature des concours
- ✓ les termes des concours
- ✓ les Prix incitatifs Pratiqués
- ✓ les instruments spéciaux d'intervention

5.3.1- la nature des concours :

La BDEAC recourt à 6 modes d'intervention

- ❖ Avances pour financement des études
- ❖ Prêts directs destinés aux investissements
- ❖ Refinancements des IFN et des EMF
- ❖ Bonification
- ❖ Prises de Participations
- ❖ Les services non financiers



1. Avances pour financement des études

Total FCFA 763 millions (1,0 % des financements) depuis juin 2003 dont 669 millions au secteur public et 94 millions au secteur privé

2. Prêts directs destinés aux investissements

- ✓ sous forme directe entre un plancher statique de FCFA 200 millions par opération et un plafond progressif de FCFA 10.000 millions;
- ✓ représentant au maximum 80 % du coût du projet pour le secteur public ou au maximum 50 % pour le secteur privé;
- ✓ sous forme de co-financement avec le client public (COTONTCHAD) ou privé (HOTEL MBAMOU PÂLACE)

- ✓ sous forme de co-financement parallèle ou conjoint avec d'autres IFD pour des clients publics (10 Aéroports Provinciaux du Gabon, PSE/ASECNA I, PSE/ASECNA II, CNIC,) ou privés (Celtel Tchad)
- ✓ sous forme de co-financement parallèle avec les IFN (pour les PME/PMI et certains grands projets (32 Logements de la SCI Les Nénuphars du Gabon II, CNI, HEVECAM, GSA, BIOPHARMA);
- ✓ en consortium avec d'autres IFD et IFN, principalement investissements en partenariat public-privé (CST, AES-SONEL ...)

. Refinancements sous Forme de Prêts indirects aux IFN et aux EMF destinés

- ✓ aux investissements du secteur privé
- ✓ aux organisation villageoises de développement

4. Bonification

- ✓ des investissements de développement rural ou d'infrastructures
- ✓ des projets industriels s'implantant dans les pays enclavés
- ✓ Utilise un fonds de bonification alimenté par des prélèvements sur les bénéfices de la BDEAC et de la BEAC
- ✓ Supporte au maximum le tiers (1/3) du taux d'intérêt
- ✓ Appliqué aux opérations de la Banque déjà approuvées par le CA
- ✓ Concours récent porté sur FCFA 2500 millions (CBT/CST).

5. Prises de Participations

- ✓ limitées à 10 % de l'investissement
- ✓ peut atteindre 25 % de l'investissement pour les IF régionales
- ✓ assorties d'un siège au CA de l'entreprise
- ✓ concours récents depuis juin 2003 CFA 700 millions

6. Les services non financiers

- ✓ Ingénierie financière : arrangements de financements
- ✓ Appui technique et conseil aux Gouvernements et organisations sous-régionales pour la formulation des programmes et projets et au secteur privé pour le montage du financement...

5.3.2- Les termes des concours

La BDEAC offre des termes de concours qui assurent

- ✓ l'adéquation à la maturité de l'investissement
- ✓ l'adaptation au délai de retour d'investissement
- ✓ l'accompagnement de la montée en puissance de l'investissement : différé de remboursement en principal

1. *Les concours à Court terme : jusqu'à cinq (5) ans pour*

- ✓ les avances sur financement des études (3 ans),
- ✓ les refinancements Les EMF

2. *Les concours à moyen terme : de cinq (5) à dix (10) ans pour*

- ✓ les prêts directs aux PME/PMI/PMEA
- ✓ les prêts directs aux NTIC et Télécommunications
- ✓ les refinancement aux IFN.

3. *Les concours à long terme de dix (10) à vingt (20) ans pour*

- ✓ les grands projets d'infrastructures régionales
- ✓ les complexes agro-industriels

5.3.3- Les Prix incitatifs Pratiqués

Les taux d'intérêt sont:

- ✓ inférieurs aux taux de marché :
 - ❖ de 6,5 % à 10 % l'an pour le secteur public
 - ❖ de 8 % à 12,5 % l'an pour le secteur privé
 - ❖ de 7,5 % à 9 % l'an sur les refinancements bancaires
 - ❖ de 5,5 % à 7,5 % l'an sur les refinancements des EMF
- ✓ et défiscalisés : concours exonérés de toutes taxes.

5.3.4- Les instruments spéciaux d'intervention

- ✓ Fonds de financement des études
- ✓ Fonds de prises de participations
- ✓ Fonds d'aval et de cautions
- ✓ Fonds de bonification

5.4- L'appui et la promotion du partenariat public-privé

Le partenariat public-privé résulte d'une évolution des politiques d'investissement du secteur public vers une association avec le secteur privé. Il est le fruit de la privatisation

5.4.1- De la Privatisation au Partenariat Public-Privé

La privatisation – Définition

La privatisation est le passage d'un dispositif de production de biens et services ou de promotion dans lequel l'implication du gouvernement est forte à un dispositif dans lequel (elle est moindre) celle du secteur privé est forte. Elle conduit au PPP

Les dispositifs de production – Définition

Les dispositifs de production ou de promotion sont classés en dix groupes - croissant de la nationalisation à la privatisation absolue - qui déterminent le degré de partenariat entre le secteur public et le secteur privé

- I. L'administration gouvernementale y compris les collectivités locales
- II. L'établissement public , y compris les régies administratives (autonomie budgétaire plus forte)
- III. Le service sous contrat, y compris les joint-ventures (économie mixte à majorité publique)
- IV. La délégation ou contrat de gestion et d'entretien (affermage)
- V. La coopérative
- VI. La location-construction -gestion (BBO)
- VII. La construction –transfert- gestion (BOT)
- VIII. La construction-détention- gestion –transfert (BOOT)
- IX. L' addition à l'existant
- X. L'achat-construction-gestion
- XI. La construction-détention-gestion

5.4.2 Les dispositifs de partenariat public-privé (PPP)

Il y a absence totale de partenariat dans les dispositifs des groupes I et II (100% Public), et X et XI (100% Privé)

1. Le Service sous contrat - Le groupe III

Comprend les formules de mise sous contrat de management d'entreprises de production ou de services entièrement financés par le secteur public et confié en gestion au secteur privé.

✓ Le prestataire –partenaire technique - de gestion est pris sur la base d'une maîtrise du procédé de production d'un bien ou d'un service développé par l'initiative publique.

- ✓ Son implication financière, s'il en existe peut se limiter à la détention d'une portion infime (5 à 10 %) du capital social de l'entreprise créée aux fins du projet .
- ✓ Le public prend seul le risque financier y compris l'endettement
- ✓ Le privé n'est pas intéressé par le résultat
- ✓ Le privé est rémunéré de sa gestion par le public
- ✓ La rémunération du privé indexée sur le chiffre d'affaire (7 à 10 % du CA) contribue parfois à la résorption du résultat net avant sa génération.
- ✓ Le privé est parfois fournisseur des équipements.

Durée de contrat 3 à 5 ans

Les Etats de la zone ont recouru à cette formule dans les années 70 et 80 pour la création des usines clé en main, des blocs agro-industriels et forestiers et les grands hôtels (HEVEGAB, HEVECAM, AGROGABON, CENTRAPALM, SOCAPALM, SCBO, grands hôtels aux enseignes NOVOTEL, SOFITEL, etc..)

2. La délégation ou affermage : le Groupe IV

Implique un peu plus étroitement le privé dans l'entretien et, dans certains cas, dans le renouvellement des équipements ou infrastructures prises en gestion.

- ✓ Le risque financier de l'investissement demeure celui du public.
- ✓ Le privé est intéressé par le résultat
- ✓ Le privé le rémunère le public.

Durée de contrat 5 à 10 ans

Le cas le plus réussi en zone CEMAC serait celui de la SEEG (Gabon) qui serait un système hybride avec intéressement des salariés et souscriptions populaires.

3. La coopérative : le groupe V

est le dispositif de PPP dans lequel exerce un la réglementation et contrôle sur le management pouvant aller jusqu'à la désignation des dirigeants d'une organisation de producteurs privés.

- ✓ Les privés sont intéressés au résultats par des ristournes.

Le partenariat est à durée indéterminée

L'UCCAO en a été le modèle le plus structuré en Afrique Centrale

Les Concessions : groupes VI à VII

- ✓ location-construction gestion (BBO),
- ✓ construction –transfert- gestion (BOT),
- ✓ construction-détention- gestion –transfert (BOOT)

Ce sont les dispositifs de privatisation des structures publiques existantes (**location**)^o ou à créer (**construction**) suite à une mise en concession de structures du domaine public, avec un privilège monopoliste accordé à un privé en vue de fournir un service particulier dans une zone donnée sous contrôle et réglementation d'une entité gouvernementale.

- ✓ Le public fait appel à la concurrence des prix pour la sélection du privé (appel d'offres),
- ✓ Le public régule et contrôle
- ✓ Le public offre des garanties de marché et de sécurité
- ✓ Le privé prend les risques financiers, est intéressé par le résultat et rémunéré par le marché (le consommateur),
- ✓ Le privé paie une redevance ou un bail (amphithéotique des fois) au public
- ✓ Il restitue le bien au terme d'une période plus ou moins longue :
 - ❖ 10 à 20 ans pour les BBO,
 - ❖ 20 à 25 ans pour les BOT
 - ❖ 20 à 40 ans pour les BOOT

Certains contrats de privatisation des entreprises publiques existantes de la fin des années 1990 sont d'avantage en modèles BBO avec rachats (branches télécom des PTT) dans certains cas et l'addition à l'existant dans d'autres (CST, HEVECAM).

Les formules de BOT et de BOOT sont les dispositifs de PPP où chaque risque est soigneusement étudié et transféré à l'entité (public, privé, consommateur) qui est la plus à mesure de le couvrir.

Les risques sont de divers ordres :

- ✓ risques de retard (public ou privé selon les causes)
- ✓ risques d'exploitation (privé)
- ✓ risques de revenus (consommateur, public)
- ✓ risque de couverture du service de la dette (privé)
- ✓ risques de change (privé, si non garantie de change par le public)
- ✓ risques de blocage des prix (formule de calcul des prix)
- ✓ risques d'expropriation (MIGA)
- ✓ risques de rapatriement des bénéfices (OPIC, MIGA)
- ✓ risques de règlement des conflits (juridiction internationale tranchent)
- ✓ risques technologiques (privé)
- ✓ risques environnementaux (public, privé)
- ✓ risques de force majeure (assurance privée ou publique)

Le contrat CAMRAIL, assez hybride, est proche du dispositif BBO

Les dispositifs de BBO ont démontré leur efficacité dans le développement des entreprises agro-industrielles privatisées au Tchad et au Cameroun, avec obligations d'extension des cultures (de 27.000 à 40.000 Ha à la CST, 2.000 Ha par an pendant 10 ans sur HEVECAM) et un degré plus ou moins important de prise en charge des

services sociaux (écoles, hôpitaux, stades de sports, services de sécurité publique) dans d'autres (HEVECAM).

Les BOT et les BOOT sont des dispositifs de concessions encore inexploités en zone CEMAC. Ils participent de la politique d'investissements dans les grands équipements sans endettement public.

Ils ont démontré leur efficacité sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation des grands équipements (autoroutes à péage, tunnel sous la Manche, infrastructures électriques diverses) en Europe, en RSA, aux USA.

Ils font appel aux financement consortiaux impliquant des satellites d'entrepreneurs, d'investisseurs, d'IFD, de banques commerciales, des assureurs, des conseils juridiques internationaux et même le MIGA tel qu'il apparaît dans le schéma ci-dessous d'un aménagement hydro-électrique en BOOT, le premier en cours de montage dans la CEMAC sur financement BDEAC

Certains ont eu la vertu d'intéresser les salariés aux résultats à travers une détention de 5 à 10 % du capital social de l'entreprise privatisée (SOSUCAM, HEVECAM)

Dans le domaine des télécommunications, Les dispositifs de BBO s'affirment dans l'expansion de l'accès universel aux services dans tout le continent africain, avec des taux d'accès qui sont passés de moins de 3 % un peu partout, à la fin des années 1990, à plus de 45 % comme au Tchad en quatre ans, et sont en passe d'approcher les 60 % au Congo en 2007.

Dans le domaine des infrastructures électriques AES SONEL est un modèle de BBO (buy, built, operate) assorti d'une obligation d'étendre l'accès par 10.000 branchements additionnels par ans sur 10 ans. Il est en passe de devenir exemplaire en Afrique (extension de capacités production de 82 Mw par une Centrale à fuel à Limbe en 2005, programme quinquennal 2004-2009 de réhabilitation et d'équipements de plus de EUR 380 millions (XAF 249, 2 milliards, deuxième projet d'extension des capacités de production en 2008 par 2 centrales thermiques à fuel lourd de 80 Mw à Dibamba et à gaz de 150 Mw à Kribi). Ici l'on assiste à un partenariat très hybride avec joint venture (Etat 46 % du capital social de AES SONEL et de KPDC[1] respectivement, AES 54 % du capital social dans l'un e et l'autre).

Les BOT et les BOOT sont des dispositifs de concessions encore inexploités en zone CEMAC. Ils participent de la politique d'investissements dans les grands équipements sans endettement public.

Ils ont démontré leur efficacité sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation des grands équipements (autoroutes à péage, tunnel sous la Manche, infrastructures électriques diverses) en Europe, en RSA, aux USA.

Ils font appel aux financement consortiaux impliquant des satellites d'entrepreneurs, d'investisseurs, d'IFD, de banques commerciales, des assureurs, des conseils juridiques internationaux et même le MIGA tel qu'il apparaît dans le schéma ci-dessous d'un

aménagement hydro-électrique en BOOT, le premier en cours de montage dans la CEMAC sur financement BDEAC

5.5- OPPORTUNITES DE PPP POUR L'INTEGRATION DANS LA CEMAC ET CONTRAINTES

5.5.1- Quelques opportunités de développement en PPP

Les programmes nationaux et régionaux en cours de formulation dans la CEMAC et la CEEAC offrent à la sous-région et à la BDEAC de nombreuses opportunités de développement des infrastructures en PPP.

1. Au niveau national

Quelques opportunités s'offrent dans les secteurs de transport et d'énergie :

- ✓ Au Gabon : aménagement du port sec de Franceville (environ 90 milliards), construction du port fluvial de Lambaréné (environ 16 milliards),
- ✓ Au Cameroun : aménagement de la plate-forme multimodal de N'gaoundéré,
- ✓ En Centrafrique : la plate-forme du terminal routier du PK 26
- ✓ En Centrafrique : le développement de sites hydroélectriques de Lancreno, Dimoli, 3 cascades de la Lobaye et de pico-centrales hydroélectriques

En Centrafrique la privatisation (affermage) de l'aménagement hydroélectrique de Boali 3, la réforme d'ENERCA et la privatisation de la distribution électrique à Bangui et environs.

Des cadres institutionnels, encore imparfaits, mais propices à l'exercice de la concurrence et au PPP en BOOT :

- segmentation du marché (Cameroun, Centrafrique...),
- adoption de lois spécifiques au PPP (Cameroun 2006),
- Ils doivent être enrichis de l'expériences et améliorés.

2. Au niveau régional

Deux autres programmes en cours de définition présentent des opportunités de PPP. Ce sont, dans les secteurs :

- ✓ des transports - le PDCT.AC : 55 projets tous modes de transports confondus dont notamment 1640 Km de linéaire en infrastructures routières pour relier deux par deux les capitales des 10 pays membres de la CEEAC d'ici 2012,
- ✓ de l'énergie électrique – le PPET avec 12 projets d'électrification transfrontalières entre 07 pays membres du PEAC

Quelques exemples théoriques de ponts en PPP contenus dans le PDCT.AC :

- Pont rail-route Brazzaville-Kinshasa,
- Pont Bangui- Nzongo sur l'Oubangui,
- Pont de Campo sur le Ntem (Kribi-Bata)

Une charte communautaire des investissements et un TEC

Une taxe à l'intégration (CEMAC) et une CIC (CEEAC) adoptées

Un Fonds de Développement e la Communauté (FODEC) dans la CEMAC

Des codes sectoriels harmonisés (navigation, aviation civile, transport) dans la CEMAC

Un code du marché commun de l'électricité en cours d'élaboration entre les pays membres du PEAC

Un consensus régional établi autour des priorités à court et moyen termes en matières d'infrastructures de transport et d'électricité

Un processus sous-régional de planification participative
Organes consultatifs et de décision du PDCT.AC,
Organes de Décision du PEAC,
Système consultatif et de décision du PER/CEMAC,

Une attention accrue des IFD bi et multilatérales (une quinzaine) mobilisées par la BDEAC.

Un engagement de la BAD à soutenir ces programmes (facilités IPPF-NEPAD en cours de mobilisation pour les études préparatoires sur chacun des deux programmes

Une décision récente de la BEAC d'affecter 20 % de ses bénéfices distribuables aux programmes intégrateurs de la zone CEMAC

Des protocoles bilatéraux et trilatéraux entre les pays membres du PEAC (Cameroun-Tchad, RCA-RDC, Cameroun-Guinée Equatoriale, Congo-RDC-Angola...)

Des protocoles d'entente bilatéraux sur la réalisation des interconnexions routières et ferroviaires :

- Congo-RDC (pont route-rail Brazzaville-Kinshasa),
- Cameroun-Congo (route Sangmelima-Ouesso),
- Gabon-Congo (Route Mouila-Dolisie), Cameroun-RGE (route Kribi-Bata et pont sur le N'tem),
- etc...

5.5.2- Une somme importante de contraintes internes au développement en PPP

Des coûts considérables des infrastructures dépassant les capacités financières à court terme des Etats pris individuellement et collectivement : plus de FCFA 7600 milliards pour le PDCT.AC et FCFA 38 milliards pour le PPET

Une culture insuffisante des institutions et des administrations sur les pratiques du PPP en BOT

Insuffisance des cadres réglementaires nationaux.

Une grande diversité des standards géométriques des infrastructures de transports.

Une disparité observée entre les tarifs nationaux de fourniture d'énergie électrique.

Des lenteurs dans la liquidation des taxes d'intégration et à l'application de la CIC.

Insécurité judiciaire des investissements

Absence d'un cadre réglementaire régional harmonisé du PPP

EN GUISE DE CONCLUSION

La privatisation des infrastructures de télécommunications et le développement du PPP dans ce secteur, est en passe de rendre effectif l'accès universel aux télécommunications et pourrait réduire sensiblement la fracture numérique en Afrique en général et en Afrique Centrale en particulier.

A la faveur de l'éligibilité de la plupart des Etats de la zone à l'I/PPTE et de la limitation subséquente de l'endettement public, le PPP semble représenter un opportunité pour le développement des infrastructures économiques et d'intégration, pour le désenclavement et l'ouverture des marchés intérieurs, pour l'élargissement des corridors de développement et la réduction des disparités nationales et intra-régionales en Afrique Centrale.

A l'horizon 2015, la zone devrait mobiliser quelques FCFA 8500 milliards (aux prix 2006) pour la construction et la réhabilitation des infrastructures de transports et presque autant pour la création, des capacités additionnelles d'énergie électrique nécessaires à la croissance industrielle et à l'amélioration du niveau de vie des population et au développement de l'échange inter-régionale de l'énergie électrique en Afrique